

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – AVANCEMENT DE GRADE

Séance du 24 octobre 2022
Dûment convoqué le 18 octobre 2022

En l'an 2022, le lundi 24 octobre 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (8) : P. BLANQUE, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSAS, M. RIFF, P. RIU.

Pouvoirs (5) : J.-L. DEMELIN (à P.-L. LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (P. CAMPS), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE).

Secrétaire de séance : Marcel BLANC.

Acte n° : CCPC-2022297-13

Rapport

VU le décret n°2017-722 du 2 mai 2017 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelles des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;

VU l'arrêté n° CCPC/PA/2021175-04 du 24 juin 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion Parcours professionnels et valorisation ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi supplémentaire dans le cadre des avancements de grade de l'année 2022 :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider la création de poste de :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20221024-2022297-13-DE
Date de réception préfecture : 26/10/2022

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider la création de poste de :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget ;

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20221024-2022297-13-DE
Date de réception préfecture : 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

